Spray Oil 7-E

Acaricide, Insecticide

Huile minérale dotée d'un système émulsifiant spécial pour lutter contre les insectes et prévenir les virus transmis par les pucerons.

Produit	Spray Oil 7-E est un concentré émulsionnable et contient 99.1 % 830 g/l huile de paraffine. (W-2008)
Cultures	Arboriculture, Culture des baies, Grandes cultures, Viticulture, Plantes ornementales.
Spectre d'efficacité	acarien rouge, acariens tétranyques, acariose de la vigne, cheimatobies, cochenilles diaspines, érinose de la vigne, phytoptes, Pucerons vecteurs de virus.
Emploi **Culture des baies**	**espèces de Ribes:** 3.5% (35 lt/ha) contre *acariens tétranyques cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines*. Application: Stade BBCH 00-10 (B-C). Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 00-10 (B-C) avec une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha (base de calcul). **espèces de Rubus:** 3.5% (35 lt/ha) contre *acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles lécanines*. Application: Stade BBCH 00-10 (B-C). Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 00-10 (B-C) avec une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha (base de calcul). **grand sureau:** 3.5% (35 lt/ha) contre *acariens tétranyques, cheimatobies*. Application: Stade BBCH 00-10 (B-C). **mini-Kiwi (Kiwaï):** 3.5% (35 lt/ha) contre *acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines*. Application: Stade BBCH 00-10 (B-C). **myrtille:** 3.5% (35 lt/ha) contre *acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines*. Application: Stade BBCH 00-10 (B-C). Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 00-10 (B-C) avec une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha (base de calcul).

Arboriculture	**fruits à noyaux:** 3.5% (56lt/ha), contre *acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines, phytoptes*. Application: Stade BBCH 51-53. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **fruits à noyaux:** 2% (32 lt/ha), contre *acarien rouge*. Application: Stade BBCH 54-56 (D). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **fruits à noyaux:** 1% (16 lt/ha), contre *acarien rouge*. Application: Stade BBCH 57-58 (D3-E). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **fruits à pépins:** 3.5% (56 lt/ha), contre *acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines, phytoptes*. Application: Stade BBCH 51-53. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **fruits à pépins:** 2% (32 lt/ha), contre *acarien rouge*. Application: Stade BBCH 54-56 (D). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **fruits à pépins:** 1% (16 lt/ha), contre *acarien rouge*. Application: Stade BBCH 57-58 (D3-E). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **noix en général:** 3.5% (56 lt/ha), contre *cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines, phytoptes*. Application: Stade BBCH 51-53. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **Pommier, Poirier/Nashi, Prunier (pruneau/prune):** 1% (16 lt/ha), contre *Pseudococcus comstocki*. Application: après la floraison. Les produits n'ont pas été testés dans les conditions pratiques suisses contre le Pseudococcus comstocki; l'efficacité et l'absence de phytotoxicité ne peuvent donc pas être garanties. Un traitement après la floraison sur instruction des services phytosanitaires cantonaux. Traitement à un intervalle d'au moins une semaine des traitements précédant et suivant effectués avec d'autres produits. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. Homologation en cas de situation d'urgence, vu l'art. 40 de l'ordonnance du 12 mai 2010, qui est autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2024.
Viticulture	**toutes les cultures:** 2% (16 lt/ha), contre *acariens tétranyques* Effets secondaires: *acariose de la vigne, érinose de la vigne*. Application: Stade BBCH 07-10 (C-D). Le dosage mentionné se

Grandes cultures **Culture ornementale**	réfère au stade BBCH 07-10 (C-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul). **toutes les cultures:** 1% (6 lt/ha), contre *acariens tétranyques* Effets secondaires: *acariose de la vigne, érinose de la vigne*. Application: Stade BBCH 11-12 (E). Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 11-12 (E) avec une quantité de bouillie de référence de 600 l/ha (base de calcul). **pommes de terre pour la production de plants:** 2% (7lt/ha), contre *Pucerons vecteurs de virus*. Traitements dans 350 l d'eau, 1 fois par semaine, dès 30% de levée. **arbustes d'ornement (hors forêt), plantes ligneuses (hors forêt):** 3.5%, contre *acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines*. Application: produit de traitement d'hiver. Uniquement pour les jardins familiaux. Sur les plantes d'ornement à feuilles tendres, le laurier-rose, les fougères et sur les fleurs, des dégâts dus à la phytotoxicité peuvent apparaître. Le traitement doit être terminé avant le débourrement des plantes ligneuses.
Mode d'action	Spray Oil 7E a deux mécanismes d'action. Le produit forme directement un film sur les insectes, empêchant ainsi leur respiration et indirectement Spray Oil 7E forme un fil à la surface des plantes. Cela affecte la prise alimentaire et la ponte des insectes.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Danger  Autorisé pour l'utilisation non professionnelle. P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER ainsi qu'en agriculture biologique (FIBL), les restrictions de certains programmes sont à observer.

Emballage	10 lt. 25lt.
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 01.02.22RH/LG0843

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch